

**COMMUNE DE SAINT AUBIN DES COUDRAIS**  
**Séance du Conseil Municipal du**  
**28 avril 2026 à 18h00**

*Étaient présents : M. BONNET-MADIN Mathieu, M. GAULUPEAU Christian, Mme DEVANT Jessica, M. RENVOIZÉ Etienne, Mme BRUNET-CHARTIER Armelle, M. MAHUET Alain, Mme HUBERT Marie-Line, Mme GARNIER Ghislaine, M. ADELIN Christophe, Mme RAGOT Sandrine, M. HERVÉ Rémy, Mme BRISEBARRE Marine, M. DEFOURNY Patrick et Mme BOULAY-SALVAT Emilie.*

*Était absent : M. CLERADIN Jérôme pouvoir à M. Etienne RENVOIZÉ*

*Secrétaire de séance : Mme Jessica DEVANT*

*Après accord du Conseil Municipal, il est rajouté en point XII la question suivante : « CCID – Liste des contribuables proposée au service des impôts ».*

**Délibération n°2026-06-01**

**Mur du cimetière**

*Compte tenu de sa dangerosité, à l'unanimité des voix le Conseil Municipal donne son accord pour la réfection du mur du cimetière.*

*La Sarl DANGEUL réalisera cette prestation pour un montant TTC de 5 136,25 €.*

**Délibération n°2026-06-02**

**Eclairage Public**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, acte le principe de régler les inter crépusculaires au niveau des armoires d'éclairage public pour que les lampes s'éteignent à 6 heures du matin et à 22 heures le soir.*

**Délibération n°2026-06-03 :**

**GDON**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, accepte de reprendre le GDON en gestion communale avec comme interlocuteur, Etienne RENVOIZÉ, 3<sup>ème</sup> Adjoint et délégué POLLENIZ.*

**Délibération n°2026-06-04 :**

**Lutte contre le frelon asiatique : contrat de prestation de services**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la société Alpha Guêpe pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur la Commune.*

*Dans le cadre de ce partenariat et afin d'éradiquer ce fléau, une prise en charge communale maximale de 54 € par an et par foyer viendra en diminution de la facture du particulier dont le nid a été identifié sur le territoire de la Commune.*

**Délibération n°2026-06-05 :**

**Paysage de nos villes et villages fleuris – candidature 2026**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, reconduit sa participation à la démarche départementale pour l'année 2026.*

**Délibération n°2026-06-06 :**

**Ecole : jeu à remplacer**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, acte le principe d'acheter un jeu d'extérieur de type cabane en bois, à installer dans la cour de la maternelle pour remplacer le pont de singe, trop ancien et abimé. L'amicale de l'école propose de participer à hauteur de 1 200 € pour aider au financement de cet achat.*

**Délibération n°2026-06-07 :**

**Désignation d'un représentant SPL Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART)**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, désigne Monsieur Mathieu BONNET-MADIN pour assurer la représentation de la Collectivité à cette instance.

**Délibération n°2026-06-08 :**

**Désignation des membres pour la commission Délégation de Service Public**

A l'unanimité des voix, sont élus :

- membres titulaires : Chistian GAULUPEAU, Patrick DEFOURNY et Emilie BOULAY-SALVAT,
- membres suppléants : Rémy HERVÉ, Christophe ADELIN et Marie-Line HUBERT

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit et Président de cette commission.

**Délibération n°2026-06-09 :**

**SATESE : renouvellement convention 2026-2028**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la reconduction de la convention entre la Collectivité et le Département de la Sarthe relatif à la mise à disposition d'une assistance technique dans le domaine de l'assainissement par le Département, auprès des collectivités rurales.

Le coût facturé aux Communes adhérentes est fixé à 0,50 € par habitant.

**Délibération n°2026-06-10 :**

**Centre de Gestion**

**Contrat groupe assurance statutaire du Personnel**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, accepte de participer à la consultation relative au contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 proposé par le Centre de Gestion et donne mandat à ce dernier afin de procéder à la mise en concurrence afin de pouvoir bénéficier de la mutualisation et de tarifs compétitifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

**Délibération n°2026-06-11 :**

**Centre de Gestion**

**Adhésion dispositif de signalement des actes de harcèlement et de violences**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, approuve l'adhésion à ce dispositif de signalement dont la mise en place est obligatoire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion.

Madame Sandrine RAGOT est désignée référente signalement pour les agents de la Commune de Saint Aubin des Coudrais.

**Délibération n°2026-06-12 :**

**Taxes locales**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, décide de suivre l'évolution moyenne de l'inflation constatée pour l'année 2025, soit 0,9 % et d'augmenter les taux appliqués l'année passée de ce pourcentage, soit pour l'année 2026 des taux de :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,52 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,23 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17,12 %

### **Délibération n°2026-06-13 :**

#### **CCID : liste des contribuables proposés au Service des Impôts pour la commission**

Le Conseil Municipal dresse une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) parmi les différentes catégories de contribuables de la Commune. Le Directeur Départemental des Finances Publiques en désignera 12 (6 titulaires et 6 suppléants).

A l'issue de cette désignation, chaque commissaire sera informé individuellement par courrier.

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

### **Délibération n°2026-06-14 :**

#### **Indemnités de fonction Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux**

Monsieur le Maire présente la liste des délégations attribuées à la liste majoritaire et invite le Conseil Municipal à délibérer sur le pourcentage des indemnités de fonctions de chacun d'entre eux.

Pour information, le montant de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 4 110,52 € et le montant de l'enveloppe globale à ne pas dépasser pour le Maire et 4 Adjointes est de 45 074,40 €.

Par 9 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal, arrête le taux des indemnités comme suit :

- Maire : 41,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (droit : 44,30 %),
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (droit : 11,77%),
- 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Adjoint : 9,29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (droit 11,77%),
- Conseillers municipaux ayant reçu une délégation du Maire : 0,94% de l'indice brut terminal de la fonction publique (droit 6% dans l'enveloppe du Maire et des adjointes).

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe allouée pour le Maire, 4 Adjointes et 8 conseillers municipaux représente un pourcentage de 97,46 et ne dépasse pas l'enveloppe globale « Maire-Adjointes ».

### **Informations diverses**

#### **Commission Liste Electorale**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de procéder à la composition de la commission de contrôle des listes électorales qui doit se réunir, à minima, une fois par an ou avant chaque nouveau scrutin.

La Commune comptant plus d'une liste en présence au Conseil Municipal, la commission de contrôle doit être composée de cinq membres réparti comme suit :

- trois conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège, pris dans l'ordre du tableau,
- deux conseillers municipaux appartenant à la seconde liste, pris dans l'ordre du tableau.

En fonction de ces obligations, la commission de contrôle des listes électorales est composée comme suit :

- membres titulaires : Alain MAHUET, Marie-Line HUBERT, Ghislaine GARNIER, Patrick DEFOURNY et Emilie BOULAY-SALVAT,
- membres suppléants : Christophe ADELIN, Sandrine RAGOT et Jérôme CLÉRADIN.

### **Questions diverses**

Il est soulevé la problématique de la vitesse dans le bourg.

Séance levée à 20h30.

Compte rendu sommaire affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire,  
Mathieu BONNET-MADIN.